

Déclaration N° 245 / RDA / JO5 / BAPP

## JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE 20 MARS 2009

### PANEL 2 : FRANCOPHONIE ET CRISE DE DEMOCRATIE

**Sous-thème : « GENRE ET DEFICIT DEMOCRATIQUE DANS  
L'ESPACE FRANCOPHONE : DE QUEBEC A MADAGASCAR »**

***Justine DIFFO TCHUNKAM<sup>1</sup>***

*Docteur en Droit - Enseignant/Chercheur, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques*

*Université de Yaoundé II - Soa*

*Chef de Division de la Recherche et du Développement*

---

<sup>1</sup> - Présidente Fondatrice de l'Institut de Formation et de Coopération pour le Développement – IFCD CREDO ; Coordonnatrice nationale du Réseau de Soutien à la Participation Politique des Femmes – Network for More Women in Politics

Le message du SG de la Francophonie pose les balises de notre intervention qui porte sur la sous-thématique intitulée « *Genre et déficit démocratique dans l'espace francophone : de Bamako à Madagascar* ». Nous y reviendrons.

Après les précédentes interventions qui ont fait le tour sur les facettes scientifiques de la démocratie, nous passerons rapidement sur la terminologie du concept de « genre », en lien avec la démocratie, et l'expression du déficit démocratique de genre dans l'espace francophone. Bien évidemment, la problématique centrale que soulève cette question nous conduira à la substance de l'exposé.

Tout d'abord, le « genre » fait référence à des différences qui sont construites socialement et non à des différences biologiques : selon que l'on naisse homme ou femme, la société assigne à chaque sexe un rôle et un statut et instaure des rapports qui sont systématiquement hiérarchisés en faveur des hommes. C'est à ces rôles, statuts et rapports sociaux définis à partir du sexe, et à leur impact sur la vie des hommes et des femmes, que renvoie le concept de « genre ».

L'égalité des genres, implique que des conditions égales pour tous soient assurées afin de leur permettre de réaliser leurs pleins droits et leur potentiel afin de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de leur société, tout en profitant également des résultats.

Quelques érudits de la science nous ont donné des définitions simples et pratiques de la « démocratie ». Pour Alexis de Tocqueville, « *la démocratie est un état social* » ; Pour Pierre Mendès, « *la démocratie est un état d'esprit* » ; et Montesquieu très simplement a dit : « *l'amour de la démocratie est l'amour de l'égalité* ».

Et c'est cette dernière aperception de la démocratie qui a retenu notre attention, *en rapport avec l'égalité des genres comme instrument, indicateur de mesure des avancées démocratiques dans l'espace francophone.*

Les femmes représentent une part très importante de la population mondiale, mais le constat de leur faible présence dans la sphère publique est largement partagé. C'est pourquoi, au plan international, la dynamique visant à élargir et à renforcer leur présence dans la vie politique est nourrie par de nombreuses initiatives développées à cet effet par les Nations-Unies, les Organisations régionales et les Etats. Synergie conjuguée depuis la

première Conférence internationale des femmes à Mexico, puis l'adoption de la CEDEF, ensuite les engagements pris par la plupart des Etats membres de la Francophonie à la 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale de Beijing en 1995.

La Francophonie, pleinement engagée dans ces initiatives, a conforté les acquis et engagements souscrits lors des concertations tenues avant et après Beijing, avec l'adoption de la Déclaration de Luxembourg dans le cadre de la Conférence des femmes de la Francophonie sur le thème « *Femme, Pouvoir et Développement* » de Février 2000.

Le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, tenu à Bamako en novembre 2000, avait énoncé comme l'un des principes fondamentaux « la construction d'une démocratie qui implique la participation des citoyens et des citoyennes à la vie politique et leur permet d'exercer leur droit de contrôle ». A ce titre, il avait été demandé aux Etats de poursuivre leurs efforts pour assurer une plus grande représentation des femmes au sein des institutions nationales.

Cette préoccupation d'envergure universelle a été inscrite en lettres d'or dans l'agenda dans la Déclaration de Bamako comme étant l'une des forces sans lesquelles la Francophonie n'aurait pas de sens.

De Luxembourg à Bamako, puis de Bamako + 5 à Québec 2008, l'égalité des genres est présentée non seulement comme l'un des défis de la Francophonie, mais également comme un adjuvant au service de la démocratie et du développement (Il est proclamé que « *Francophonie et démocratie sont indissociables* » ; et que « *la démocratie et le développement sont indissociables* »).

Mais la question qui reste entière est celle de savoir *comment transformer les intentions moult fois proclamées en pratiques de démocratie participative afin de combler (juguler) le déficit démocratique fonctionnel vécu par les femmes dans l'espace francophone ?*

Pour y répondre, deux choses : d'abord l'état de la question (I) ; ensuite, la démarche adoptée par l'OIF pour combler le déficit démocratique d'un Sommet à un autre (II).

## I- L'ETAT DU DEFICIT DEMOCRATIQUE DES GENRES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Les parlements nationaux constituent des lieux privilégiés pour observer et évaluer la participation des femmes à la vie politique dans l'espace francophone. Cette brève évaluation fera ressortir quelques données statistiques aussi bien générales que spécifiques, avec un accent sur les situations critiques de déficit structurel à combler, étant entendu que démocratie et développement sont indissociables.

### A- QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

#### *1- Le déficit démocratique en rapport avec la contribution des femmes au développement*

##### **Dans le monde**

1. Parmi les personnes vivant avec moins d'1euro par jour, **75%** sont des femmes.
2. Les femmes gagnent **10%** du revenu mondial alors qu'elles accomplissent **67%** des heures de travail.
3. Selon l'OIT, le travail non rémunéré et invisible qu'accomplissent les femmes représente environ **6,500 milliards d'Euro** par an. Si on en tenait compte, le chiffre du produit mondial serait de **50%** plus élevé.
4. Les femmes reçoivent moins de **5%** des prêts accordés par les banques.

## Quelques faits - Afrique

1. Les femmes détiennent moins de **1%** des terres du continent.
2. En dépit de restrictions à leurs droits de posséder, exploiter et hériter la terre, elles assument plus de **60%** de la production vivrière.
3. Les agricultrices perçoivent seulement **1%** des crédits alloués à l'agriculture.
4. La recherche a montré que si les femmes avaient un accès égal aux revenus des exploitations, aux services agricoles et à la terre, et si elles exerçaient un contrôle sur ces ressources et retombées, la production serait aussitôt augmentée de **20%**
5. La journée de travail d'une Africaine est **1 fois et demi** plus longue que celle d'un homme.
6. Seulement **51%** des femmes de plus de 15 ans savent lire et écrire contre **67%** des hommes.
8. Une africaine a **180 fois** plus de chances de mourir de complications liées à l'accouchement qu'une femme occidentale<sup>2</sup>.
9. L'accès restreint des femmes à l'éducation et à l'emploi réduit le taux annuel de croissance de **0,8%**. Si cette croissance avait lieu, la taille des économies africaines aurait augmenté de **100%** en 30 ans, selon une analyse fait en Mai 2007 par Standley BAKER, spécialiste en Economie du Développement à la Banque Mondiale. La Banque mondiale a intitulé son plan d'action 2007-2010 « *L'égalité des sexes, un atout économique* ». Le raisonnement à l'origine de ce plan est qu'un développement orienté vers les femmes, leur offrant des opportunités économiques, combinées avec une augmentation de leur rôle dans la société, peut avoir un effet puissant sur l'économie d'un pays.

---

<sup>2</sup> - Source : UNFPA Report, 2007

## *2- Le déficit démocratique en rapport avec la représentation des femmes à la gestion du pouvoir politique*

Deux tendances majeures peuvent être observées durant la période allant de 1995 à 2008. Il s'agit d'une part du nombre de parlements nationaux avec moins de 10 % de femmes et, proportionnellement, de l'augmentation de ceux dont le taux varie entre 10 à 30 %.

De 34 en 1995, le nombre d'Etats en dessous des 10 % n'est plus en 2008 que de 13. Cela signifie des progrès pour les femmes habitant dans 21 Etats francophones.

Entre 2007-2008 plus spécifiquement, le nombre d'Etats et de Gouvernements avec moins de 10 % de femmes au Parlement est passé de 16 à 13.

En 2008, selon une étude réalisée par l'Union Interparlementaire<sup>3</sup>, la présence des femmes dans les parlements représente une moyenne mondiale de 18 %. En mai 2008, pour l'ensemble de l'espace francophone, la présence des femmes dans les parlements nationaux tournait autour de 17 %, soit 1 point de moins que la moyenne mondiale.

A cette période, 5 Etats et Gouvernements seulement sur les 68 que compte la Francophonie, disposent d'au moins 30 % des femmes dans leurs Parlements. Il s'agit du Rwanda, de la Communauté française de Belgique, du Canada Nouveau-Brunswick, de la Belgique, et du Burundi.

Dans l'UE par exemple, l'on constate que malgré la loi sur la parité, l'AN française ne compte que 177 femmes sur 577, soit 18,5 de représentation féminine ; Finlande : 42 % ; Danemark : 37 % ; Belgique : 36 % ; Suisse : 29 %.

**En Afrique :** Si au Rwanda elles représentent 48,8 % des membres du Parlement, au Sénégal elles représentent 18 % des membres du Parlement, au Cameroun, 13,9 % ; 11,1 % au Burkina Faso ; 10,2 % au Mali ; 9 %, à

---

<sup>3</sup> - Citée dans le Rapport 2008 de l'OIF sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Madagascar ; 8,6 % au Togo ; 8,4 % au Benin ; 7 % au Nigéria, Kenya et Congo.

Avant de fermer momentanément ce registre, il convient de mentionner qu'en Janvier 2008, 28 des 262 Président de Parlement étaient des femmes, soit 10,7 % en nette diminution par rapport à 2007 où on pouvait compter 35 femmes à la tête des Parlements. Au total, le nombre de présidentes de Parlement avoisine les 10 % depuis 10 ans<sup>4</sup>.

Cette croissance en dents de scie montre bien que le déficit démocratique de genre dans l'espace francophone est avant tout un déficit structurel auquel il convient de remédier ensemble.

## **B- DES DEFICITS STRUCTURELS A COMBLER**

On peut en identifier trois (3) à savoir :

- *L'absence de politique nationale de promotion de l'égalité de genres*
- *La crise de démocratie* : la démocratie participative notamment, qui désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens et des citoyennes dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision
- *Les systèmes électoraux* : les systèmes électoraux favorables à l'égalité participation des hommes et des femmes aux mandats électoraux : le score du Rwanda qui est de 48,8 % s'explique très largement par le mode de scrutin adopté, et qui favorise, suivant une démarche volontariste, la représentation des femmes.

---

<sup>4</sup> - Toutes les données statistiques sont tirées du Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, OIF 2008.

En effet, les analyses sur la question de la relation entre mode de scrutin et représentation des femmes s'accordent à reconnaître que le système proportionnel favorise davantage la représentation féminine aux postes électifs. Autrement dit, alors que dans le système majoritaire, les partis ont tendance à mettre l'accent sur le candidat susceptible de gagner, dans le système proportionnel, la technique de la liste fait ressortir plutôt le parti et la diversité des candidats avec la présence des femmes qui apparaît comme un atout. Le déficit démocratique de genre est donc avant tout l'expression d'une crise de la représentation politique.

## **II-L'EGALITE DES GENRES SAISIE PAR L'OIF**

Au quotidien, la Francophonie est pleinement engagée dans les activités visant à la mise en œuvre et au suivi des engagements en matière de promotion des femmes.

D'une consécration institutionnelle (A) à un concept opératoire transversal (B), l'égalité des genres notamment dans les actions démocratiques apparaît clairement comme une constante dont il faut tenir compte pour réaliser des progrès perceptibles d'un Sommet à un autre (C).

### **A-DES PROGRES ACCOMPLIS AU PLAN INSTITUTIONNEL**

La déclaration de Luxembourg de 2000 sur « Femmes et Pouvoir », inscrit au registre notamment :

- L'adoption des dispositions nécessaires en matière de formation, d'information et sur le plan législatif, pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, et favoriser également la participation des femmes dans les instances consultatives, judiciaires, exécutives et administratives ;



- L'égale possibilité pour les femmes et les hommes de participer volontairement et de façon active et responsable à la vie des partis et mouvements politiques ;
- Le développement des mécanismes institutionnels chargés de veiller à l'application des politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- La création d'une Unité Genre auprès du Secrétariat Général de l'OIF à Paris

Pour toutes ces raisons, *l'égalité des genres est inscrite dans la Section II du document de Programmation 2006-2009 de l'OIF comme une des priorités à intégrer dans ses différentes missions.* Il dessine les contours en faisant de l'égalité hommes-femmes classée au titre des actions transversales, une priorité de l'ensemble des missions de la Francophonie. (Pourquoi un concept transversal ?)

## **B- UN CONCEPT OPERATOIRE TRANSVERSAL**

L'intégration transversale du genre suppose qu'une analyse comparative entre les sexes soit menée en préalable à tout déploiement de projets et programmes. Ce qui signifie que tous les projets n'ont pas à mener des activités spécifiques en faveur des femmes, ni à placer l'égalité au centre de leur action, mais tous doivent respecter le principe minimaliste qui veut qu'une intervention qui améliore la situation des hommes doit améliorer, dans la même mesure, celle des femmes, pour éviter de creuser l'inégalité existant au départ.

L'intégration transversale de la problématique de l'égalité hommes - femmes implique de faire de l'égalité une ligne directrice pour l'ensemble de la programmation. Une Feuille de route pour l'égalité des genres est en cours de rédaction. Ce sera l'instrument de l'Organisation pour institutionnaliser l'intégration de la dimension du genre. La Feuille de route questionne chacune des quatre missions du Cadre stratégique décennal sur sa contribution spécifique à la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes.

Autrement dit, il est clair que la Francophonie ne pourra pas progresser dans la correction des inégalités de genre que si l'on donne un contenu réel à l'égalité. Ce contenu, Victor HUGO en son temps déjà (1802-1885) l'a décrit en disant et je cite « *une moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité, il faut l'y faire rentrer : donner pour contrepois au droit de l'homme le droit de la femme* ».

« *L'amour de la démocratie c'est l'amour de l'égalité* » a dit Montesquieu ; « *un état social* », pour Alexis de Tocqueville, « **un état d'esprit** » au sens de Pierre Mendès. C'est donc une démarche. Et c'est dans cet esprit que les instances de l'OIF ont intégré le genre comme un des mécanismes de garantie et de suivi de la mise en œuvre des engagements des Etats d'un Sommet à un autre.

## C- D'UN SOMMET A UN AUTRE : DE QUEBEC A MADAGASCAR

De Québec à Madagascar, des pistes d'actions prioritaires ont été identifiées à la Rencontre internationale organisée du 10 au 13 septembre 2008 à Québec sur le thème : « *Du dire au faire : l'égalité entre les hommes et femmes dans l'espace francophone, de Luxembourg 2000 à Québec 2008* ». Il s'agit des actions prioritaires que les Etats et Gouvernements des pays membres de la Francophonie doivent mener pour faire de l'égalité des genres une réalité dans toutes les politiques, programmes et projets de développement initiés dans l'espace francophone.

On peut citer quelques-unes dont la réalisation permettrait d'accélérer la correction des déficits, à savoir :

- Encourager la formulation d'une politique nationale de promotion de l'égalité des genres au sein des Etats membres de la Francophonie (politique des quotas dans les pays nordiques, ou encore de la parité comme en France);
- Encourager les Etats membres de la Francophonie à mettre en place des « *Observatoires de l'Egalité des Genres* ». Cette instance technique consultative (placée auprès du Premier Ministère ou de la Présidence de la République) serait chargée d'observer les situations

d'inégalité dans les initiatives publiques, de veiller et d'évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité des genres, dans le processus d'institutionnalisation du genre dans l'espace francophone. (Observatoire de la Parité pour ce qui est de la France) ;

- pour ce qui est de la Francophonie plus spécifiquement, il s'agirait de créer un Fonds francophone d'appui à la promotion de l'égalité des genres qui serait financé par des contributions volontaires des pays membres « champions du genre », à l'instar du Fonds Francophone des Inforoutes.
- Honorer les engagements pris en affectant 0,7 % à l'APD et en consacrant 50 % des moyens additionnels à l'égalité des genres.

C'est avec ces pré-requis institutionnels que les femmes de la Francophonie veulent (comme le Secrétaire Général l'a dit dans son message), « *oser et revendiquer un monde nouveau, plus équitable, plus éthique, au service d'une démocratie...* » plus participative et plus représentative des réalités sociales, structurelles et politiques.

Ce monde nouveau plus juste qui ne sera possible que lorsque l'homme et la femme, qui représentent les deux forces créatrices de la société, seront également impliqués au processus de développement, étant bien entendu que « démocratie et développement sont indissociables ». Une pensée d'un poète et philosophe français nous encourage à espérer à l'avènement de ce monde nouveau. Elle dit « l'homme et la femme sont comme les deux ailes d'un oiseau ; tant que l'aile féminine ne sera pas déployée comme l'aile masculine, l'humanité (je dirais la Francophonie) ne prendra pas son envol ».